

13 DEC. 2024

063-200087302-20241205-B2024-05-01-DE

Réception par le préfet : 13/12/2024

**Syndicat Mixte de Sioule et Morge**Monteipdon  
63440 SAINT PARDOUX

N° B2024-05-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à 11h45, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

**Date de convocation** : 25 novembre 2024.

**Nombre de membres** : en exercice : 18  
Présents : 12 Pouvoirs : 0  
Votants : 12

**Présents :**

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

**Excusés :**

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)

Monsieur Olivier COUCHARD a été élu secrétaire de séance.

**Objet : ACCORD-CADRE POUR L'ACQUISITION  
DE VEHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES ELECTRIQUES**

Pour mémoire, une première consultation avait été lancée durant l'été 2024 pour la location de véhicules particuliers et utilitaires électriques. Au vu de l'insuffisance de la concurrence, le Bureau Syndical avait décidé, conformément à l'avis de la CAO, de ne pas donner suite à la procédure de passation pour motif d'intérêt général, lors de sa réunion du 12 septembre 2024.

Le Bureau avait également autorisé le Président à lancer une nouvelle consultation pour des prestations de location de véhicules électriques mais également d'acquisition de véhicules électriques, ceci afin de pouvoir envisager différentes possibilités de financement.

Deux nouvelles consultations ont donc été lancées suivant la procédure de l'appel d'offre ouvert (BOAMP + JOUE), l'une pour la location et l'autre pour l'acquisition de 8 véhicules électriques.

**Concernant la consultation pour l'acquisition de véhicules électriques**, elle comprend 2 lots, chaque lot étant un marché distinct :

- LOT N°1 : VEHICULES PARTICULIERS ELECTRIQUES : 5 véhicules minimum,
- LOT N°2 : VEHICULES UTILITAIRES 3 M3 ELECTRIQUES : 3 véhicules minimum.

Pour chaque lot, les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- ✓ Prix des prestations 60%
- ✓ Valeur technique 40%

1 seule entreprise a présenté une offre avant la date limite fixée au lundi 18 novembre 2024 à midi : ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 5 décembre à 9h00 pour se prononcer sur l'admission des candidatures, procéder au classement des offres et attribuer les marchés pour les différents lots.

Lors de cette réunion, l'unique candidature étant complète, la CAO a décidé d'admettre le candidat.

Après avoir pris connaissance de l'analyse de cette offre, la CAO a décidé d'attribuer les marchés pour les 2 lots à ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne :

Désignation du lot	Entreprise retenue	Montant HT pour un véhicule
<u>Lot n°1 :</u> VEHICULES PARTICULIERS ELECTRIQUES (5 véhicules minimum)	ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne	Offre de base : R5 : 28 066,00 €  Variante : Mégane : 28 713,00 €
<u>Lot n°2 :</u> VEHICULES UTILITAIRES 3M3 ELECTRIQUES (3 véhicules minimum)	ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne	Kangoo : 29 061,00 €

Le Président précise que les véhicules bénéficieront d'une garantie de 8 ans sur les batteries électriques, et qu'après vérification, l'acquisition revient moins cher que la location même si l'on ajoute au prix d'achat le coût d'un emprunt.

Le Président propose donc au Bureau Syndical d'autoriser la signature des accords-cadres avec ESPACE AUTOMOBILE D'Auvergne, conformément à la décision de la CAO.

*Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 5 décembre 2024.*

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :**

- **AUTORISE** le Président à signer les différents accords-cadres pour l'acquisition de véhicules particuliers et utilitaires électriques, conformément au tableau ci-dessus,
- **DECIDE** de déléguer au Président l'exécution de ces accords-cadres à bons de commande.



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 5 décembre 2024,

Le Président,  
Luc CAILLOUX